



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 9^h 12^h 27 (d. j. f. 15^h 00) 15^h 46 20^h 17. BULLE, dép. 6-- 10^h 13^h 15 (13^h 50) 17^h 55

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 6.—
6 mois . . . 3.—
Étranger . . . 1 an . . . 10.—
6 mois . . . 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

Carton de Fribourg . . . 20 ct.
Suisse 25 »
Étranger 50 »
Annonces mortuaires
et rétractations . . . 30 »
Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas,
S. A. suisse de publicité.
(Cercle catholique, 1er étage)

Entreprises Electriques fribourgeoises.

Nous croyons opportun de publier les lignes suivantes que nous tirons de l'*Indépendant* :

Les Entreprises électriques fribourgeoises (E. E. F.) ont recours au marché financier pour un emprunt de 15 millions au 6 %, destiné à couvrir le solde des dépenses de construction de leur usine à Broc avec accumulation et étendre leur réseau de distribution et de transport à haute tension.

Fondées en 1915 par l'Etat de Fribourg, avec un capital de dotation de 17 millions, porté ensuite à 20 millions, elles ont absorbé l'ancienne administration des Eaux et Forêts, l'entreprise Thusy-Hauterive, l'usine électrique de Châtel-St-Denis et, en dernier lieu, la Société des usines hydro-électriques de Montbovon.

Les E. E. F. sont un établissement distinct de l'Etat, administré par un conseil d'administration, un comité, une direction. Le contrôle en est exercé par deux réviseurs nommés par le Conseil d'Etat.

Grâce à la centrale de Broc, équipée pour une puissance de 24,000 HP., les installations de leurs cinq usines peuvent maintenant produire plus de 51,000 HP. Cette nouvelle situation affranchit les E. E. F. d'achats coûteux d'énergie de réserve et les dispense de recourir à leur usine thermique de Romont, équipée pour 5000 HP.

En plus du canton de Fribourg, leurs réseaux desservent une bonne partie des territoires de Vaud et de Berne. Par des lignes à haute tension, elles fournissent également l'énergie électrique aux Services industriels de Neuchâtel; du Locle, de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'aux Sociétés des usines de la Goule, à St-Imier, et du Réfrain sur le Doubs, en France.

En 1920, les recettes de la vente d'énergie électrique, à part celles des services accessoires, étaient de 5 millions 19,031 fr. 73 contre 4,317,584 francs 12 en 1919; le produit de la vente de matériel et d'installations intérieures, à fr. 2,180,148.10 au lieu de fr. 2,001,937.57 en 1919.

Après déduction des frais d'exploitation, des intérêts et des amortissements par fr. 950,905.40 (en 1919 fr. 749,393), le compte de profits et pertes solde par un bénéfice de 1 million 731,759 fr. 94 contre 1,448,014 francs 94 en 1919.

De ce bénéfice de 1,731,759 fr. 94, 370,000 fr. ont été affectés aux réserves; 1,301,500 fr. versés à l'Etat de Fribourg pour intérêt du capital et part au bénéfice, et le solde de 60,259 francs 94 est reporté à nouveau.

Au Bilan, les usines, immeubles,

etc. figurent à l'actif par 47,401,198 francs 92; les inventaires par 2 millions 279,484 fr. 12; les valeurs en portefeuille, caisse et compte postal par fr. 2,681,243.46. Le passif est formé de 20 millions, capital de dotation; de 10 millions emprunt 5 % 1917; créanciers de fr. 9,544,846 26; réserves et fonds spéciaux de 4 millions 85,320 fr. 30; profits et pertes de fr. 1,731,759.94.

Le total des amortissements opérés au compte des immobilisations jusqu'au 31 décembre 1920 s'élève à fr. 6,713,348.17.

La situation financière de cet établissement se révèle donc comme très saine. Les obligations de son nouvel emprunt rencontreront sans doute la faveur du public, et d'autant plus que tous les engagements des E. E. F. sont garantis par l'Etat de Fribourg.

NOUVELLES SUISSES

Les tarifs douaniers. — L'Union suisse des sociétés coopératives de consommation soumet à l'Assemblée de délégués du 18 juin à Lucerne une résolution au sujet de la question des tarifs douaniers qui dit notamment :

« L'Assemblée proteste énergiquement contre les restrictions d'importations et contre l'augmentation exagérée des tarifs douaniers que l'on a déjà introduite ou que l'on a l'intention d'introduire en violant les droits constitutionnels du peuple suisse.

Les autorités fédérales sont invitées à tenir compte des conditions économiques toutes particulières de notre pays lorsqu'elles décrètent des interdictions d'importation ou élaborent de nouveaux tarifs douaniers provisoires, d'éviter enfin tout ce qui peut contribuer à un renchérissement artificiel du prix de la vie. »

Les relations germano-suisse. — Aujourd'hui se sont ouverts à Berne, des pourparlers concernant le règlement de relations commerciales entre l'Allemagne et la Suisse. La délégation allemande que dirigera M. von Simson, chef de section au ministère se composera de MM. Flach, et Hagemann, conseillers intimes, du Dr Smend, secrétaire de légation, du Dr Köcher, conseiller de la légation d'Allemagne à Berne et de représentants de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, de Bade et du Wurtemberg.

Du côté suisse, participeront aux pourparlers, ainsi que les journaux l'ont annoncé récemment, M. Alfred Frey, conseiller national, M. le professeur E. Laur, M. le Dr Eischmann, chef de la division du commerce, M. Gassmann, directeur général des douanes et M. le Dr Wetter, secrétaire général du Département de l'économie publique. Assistera en outre aux pourparlers,

M. de Planta, ministre de Suisse à Berlin.

Le prélèvement sur les fortunes. — *Respublica* apprend que le Comité directeur du Parti socialiste suisse, dans sa dernière séance, a constaté que le nombre des signatures pour l'initiative concernant un prélèvement sur les grandes fortunes avait abouti et a décidé de communiquer aux Comités cantonaux de cesser le 31 juillet la collecte des signatures.

Les groupements de paysans. — Le secrétariat suisse des paysans constate qu'il y a en Suisse 10,556 associations agricoles groupant 2 millions 36,000 membres en 1920; en 1910 on comptait 6408 associations avec 870,000 membres. Dans cette statistique, remarque-t-on, le même agriculteur est d'ailleurs souvent compté plusieurs fois.

Exposition suisse de l'hôtellerie. — Le mercredi 22 juin, aura lieu la journée romande et tessinoise de la 3^{me} exposition suisse d'hôtellerie, à Bâle. De 8 à 12 h., se tiendront l'assemblée des délégués, l'assemblée de l'association suisse des maîtres installateurs d'eau et de gaz et celle de l'association suisse des maîtres brasseurs. A midi, banquet. Dans la soirée se donnera une « Revue historique ».

La journée officielle est fixée au vendredi 24 juin. Elle débutera par la réception du Conseil fédéral, des autorités cantonales, des autorités bâloises et des fédérations. A midi, aura lieu le banquet officiel et une « Revue bâloise » se donnera pendant la soirée.

Zurich. — Le crime de Zurich. — Au sujet du meurtre mystérieux d'un enfant par sa mère, à Zurich, le *Neue Wintherturer Tagblatt* donne quelques éclaircissements.

C'est dans la nuit du 3 au 4 novembre 1920 que mourut la jeune Gertrude Graber, âgée de 12 ans; elle vivait seule avec sa mère et souffrait d'un catarrhe de l'estomac, sans gravité, de l'avis du médecin. Le décès inexplicable de la petite malade poussa le médecin à avertir les autorités. L'expertise médico-légale amena la découverte d'arsenic dans l'estomac de la jeune décédée. Le 9 novembre, la mère était arrêtée sous l'inculpation d'enfanticide par empoisonnement: on avait découvert qu'elle utilisait l'arsenic dans la fabrication de produits pour les soins de la beauté; elle avait en effet un commerce de ces produits. Une seconde expertise prouva de façon irréfutable que l'enfant avait absorbé 6 grammes d'arsenic 12 heures avant la mort; une quantité 30 fois plus petite aurait suffi pour être un poison mortel.

Comme motif du crime, on suppose que la mère voulait écarter un témoin

importun pour divorcer, d'avec son époux et se remarier avec un ancien galant.

L'affaire sera prochainement jugée par le tribunal criminel assisté du jury.

Fausse monnaie. — Depuis quelque temps on a remarqué que de nouvelles pièces fausses sont en circulation à Zurich. Il s'agit surtout de pièces suisses de 2 francs, aux millésimes 1910 et 1920, ainsi que de pièces de 1 franc au millésime de 1906. Ces pièces se distinguent par la défectuosité de la frappe, par leur tintement anormal et leur toucher savonneux.

Vaud. — A la verrerie de St-Prex. — La reconstruction des hangars détruits par l'incendie du 30 avril dernier a commencé jeudi. Les murs des nouvelles constructions seront en béton. Grâce à de nombreuses commandes, la verrerie est en pleine activité.

Valais. — La fièvre aphteuse. — Malgré toutes les précautions prises avant les inaptes, très précoces cette année, la fièvre aphteuse, qui sévissait dans quelques villages de la vallée de Bagnes, a envahi maintenant une bonne partie des alpages. On peut dire qu'aujourd'hui, toute la commune, ou presque, est infectée. Ainsi, dans les deux importants alpages du pied de la Pierre-à-Voir: la Marline et les Grands Plans, qui, entre les deux ont une charge de près de 300 vaches, tout le bétail a dû être redescendu dans les mayens.

Accidents. — Un ouvrier italien occupé aux travaux de Barberine a touché avec son pic une ancienne mine. Celle-ci fit explosion, et le malheureux fut tué net.

A Massongex, dans les carrières, un bloc a roulé sur un ouvrier qui eut la jambe broyée. Transporté à la clinique de Monthey, il y subit l'amputation.

Genève. — « La Genevoise », Compagnie d'assurance sur la vie, à Genève. — Le 48^{me} rapport du Conseil d'administration de cette société vient de paraître pour l'année 1920. Il mentionne d'abord le fait que toutes les sommes stipulées en monnaies étrangères sont passées dans les comptes pour leur valeur au cours réel des changes de décembre 1920, en francs suisses. Les capitaux nouvellement assurés se montent à 34,6 millions de francs et constituent la plus forte progression annuelle enregistrée depuis la fondation de la Compagnie. Le portefeuille total des assurances en cours se chiffre par 138 millions de francs et accuse une augmentation nette de 24 millions. La Compagnie a estimé tous les postes de son actif (hypothèques et valeurs) aux cours et changes réels de fin décembre 1920. Malgré la sévérité de ces évaluations, l'actif formait, à la fin de l'année, un ensemble de 40

Bonnes
chaussures
à bon
marché!

Nous expédions
franco contre
remboursement

N° 26/29 11.—
N° 30/35 13.—
N° 26/29 11.50
N° 30/35 13.50
N° 36/39 17.—

N° 36/39 18.—
N° 36/42 17.—
N° 36/42 18.—
N° 36/39 17.—

N° 40/47 22.—
N° 40/47 23.—
N° 40/47 29.—
N° 40/47 25.—

calogne illustré,
ne soignées.

s. Lenzbourg.

e fille

mandée

du ménage et ai-

Restaurant de
des Roches,

te, dans un mé-

personnes.

mesique

et tous les tra-

Bon gage. Entrée

convenir.

avec certificats

M^{me} Oederholz,

Nyon (Vaud).

ouer

rie.

M. Louis Ge.

catholique,

interlaken

tolets

tercantonal

opes.

ête, sur tous

nd.

aire

RS!

hoix de

S

eux.

Cie

millions 699.702 fr. contre un passif de 32.990.898 fr. soit un excédent de garantie en francs suisses égal aux 122 % de la valeur actuelle de ses engagements. Le revenu moyen de ses placements a été de 5,11 %. Le bénéfice net pour 1920 est de 399.448 francs (1919 : 379.524 fr.) Les mêmes dividendes que précédemment ont été répartis aux assurés à participation pendant l'année passée et le seront également pour l'année courante. En outre, vu la situation financière très favorable de la société, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 13 avril 1921, de répartir à ses assurés les mêmes dividendes ordinaires et supplémentaires pour l'année 1922. En fin d'exercice, le fonds des bénéfices des assurés s'élevait au total de fr. 2.011.114.

A L'ÉTRANGER

RUSSIE

Moscou sans eau.

D'après les communiqués de la *Vie économique*, Moscou se trouve dans une situation insupportable. Encore quelque temps et la ville se trouvera sans une goutte d'eau.

Malgré les assurances de la direction hydraulique que la ville serait très prochainement ravitaillée en eau, la pénurie devient de plus en plus grande.

Collégiens fusillés.

On apprend de Moscou que 27 collégiens, dont le plus âgé a dix-sept ans, qui étaient poursuivis à Orel pour manœuvres antibolchévistes et spéculations, viennent d'être jugés. Dix-huit ont été condamnés à être fusillés, et cinq à des peines de prison. Les autres ont été acquittés. Pendant la lecture du jugement, des scènes lamentables se sont produites dans l'assistance.

Programme international.

Le *Vorwaerts* apprend d'Helsingfors que Trotzky aurait déclaré au congrès de la 3^{me} Internationale à Moscou qu'on allait au-devant de nouvelles grandes guerres et qu'il est du devoir des communistes d'exciter les États bourgeois les uns contre les autres.

Les mineurs anglais votent contre la reprise du travail.

Les résultats du vote des mineurs connus jusqu'à présent accusent une majorité en faveur du rejet des conditions des patrons et du gouvernement.

Voici les détails des votes qui sont déjà parvenus :

En faveur de l'acceptation des conditions patronales, 128.170 voix ; contre 325.262.

On sait qu'une majorité des deux tiers est requise pour empêcher la reprise du travail. Comme on le voit, cette majorité est dépassée.

Douze mineurs saxons font une chute de 500 mètres.

On mande de Zwickau au « Lokal Anzeiger » de Berlin qu'à Reinsdorf, douze mineurs qui occupaient la cage de montée des ouvriers ont fait une chute de 500 mètres dans le fond de la mine. Dix d'entre eux sont morts sur le coup ; les deux autres ont succombé à leurs blessures peu après l'accident.

Contingents alliés

attaqués par les Allemands.

Les Allemands ont attaqué des détachements français près de Wielkie Kolze, tuant et blessant plusieurs soldats. Non loin de Kotlarnia, les Allemands ont tué un sergent anglais et blessé plusieurs soldats.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 13 juin.

Le Conseil autorise :
Les communes d'Aumont, Autavaux, Broc, Bulle, Echarlens, Ferpicioz, Gruyères et Vuisternens-devant-Romont à vendre des immeubles ;

la commune de Vaulruz à vendre un droit d'eau ;

la commune de Hauteville à faire un échange et l'orpelinat de Semsales à acheter des immeubles ;

la commune de Semsales à employer un capital ;

les communes de Broc, Chavannes-sous-Orsonnens, Corminbœuf, Corpataux, Dompierre, Ecuwillens, Murist, Porsel, Romont et Tavel, ainsi que les paroisses de Corpataux, Dirlaret et Torny-le-Grand à lever des impôts, cette dernière, en outre, à contracter un emprunt.

Il approuve le plan d'aménagement du village de Broc.

La fête de musique à Guin.

— Dimanche a eu lieu, à Guin, la troisième fête cantonale des Musiques fribourgeoises.

Le temps quelque peu boudeur le matin se fit magnifique l'après-midi. Le contraire eût été fort regrettable, car les organisateurs de la fête et la population de Guin avaient tout mis en œuvre pour orner la ville et lui donner un cadre de gaieté en cette fête de l'harmonie.

La cantine de fête était décorée avec un goût exquis.

Vingt-six sociétés, groupant près d'un millier d'instrumentistes, ont passé le concours. Au nombre de celles-ci, se trouvaient les sociétés invitées de Laupen, Schwartzembourg et Payerne. La Gruyère n'était représentée que par deux sociétés, celles de Broc et de Bellegarde. La Singine participait avec une dizaine de sociétés.

Des sociétés participant au concours, *La Lyre* de Broc fut une de celles qui se distingua. Clôture de la série des sociétés concourant le matin, elle donna impeccablement l'ouverture *Prométhée* de Beethoven. La brillante exécution de ce morceau valut à son sympathique et excellent directeur, M. Robert Gremion, les félicitations personnelles de M. Gustave Doret, membre du jury. Ce brillant résultat de nos vaillants musiciens brocois nous réjouit. Qu'ils veuillent bien recevoir nos sincères félicitations.

Il n'y a pas eu de classement des sociétés.

Au banquet de midi, M. Musy, conseiller fédéral, prononça un vibrant discours, dans lequel il fit ressortir la nécessité d'une collaboration entre toutes les classes, dans l'intérêt de la prospérité du pays.

La participation du public de toutes les parties du canton était immense.

Ce fut, en somme, une belle fête, réussie sous tous les rapports, dont les participants garderont un souvenir agréable. Les organisateurs et la population de Guin, qui ont si bien fait les choses pour recevoir leurs hôtes d'un jour, sont dignes d'éloges.

Accident mortel. — Un accident de voiture a coûté la vie à Mme Binggeli, de Brünisried, à l'endroit dit Guggersbachstutz. Les freins du char n'ayant pas fonctionné, le véhicule poussa le cheval, qui s'emballa. La voiture versa et Mme Binggeli fut tuée.

GRUYÈRE

A la gare de Bulle. — La Direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux a nommé chef de station de 1^{re} classe à Bulle

(gare du Bulle Romont), M. Henri Lœt-Meyer, actuellement chef de station de 2^{me} classe, à La Sarraz (Vaud).

Nécrologie. — Samedi après midi, la cloche funèbre nous annonçait la mort de M. Léopold Peyraud, juge au Tribunal. Né dans notre ville le 8 mai 1849, il était originaire de St-Roc, en Savoie. Il fit ses classes primaires à Sallanches, son école secondaire à Bulle, son collège à Fribourg et son droit à Fribourg et à Innsbruck.

Puis il fit son stage chez un avocat de Fribourg et il travailla aussi quelques années à la caisse d'amortissement de Bulle.

Il reprit le commerce d'épicerie de ses parents, qu'il dirigea jusqu'à aujourd'hui, et qui est connu comme un des plus anciens de la cité.

Il fut aussi suppléant à l'état-civil. Nommé juge suppléant au tribunal de Bulle, le 19 juillet 1893, et juge le 30 juin 1894, il exerça ses fonctions jusqu'à maintenant et était encore actuellement vice-président du Tribunal.

Nous présentons à son épouse et à sa famille nos condoléances respectueuses.

La Musique de Bulle à Marseille.

— On mande de Marseille, en date du 20 juin :
La Musique de Bulle, à laquelle la médaille de la reconnaissance française a été attribuée pour les attentions dont elle a entouré les internés français pendant la guerre, a donné au Jardin zoologique, un concert au profit des musiques des régions dévastées. Elle a obtenu un très grand succès.

Nous nous attendions à ce succès de nos musiciens. Les lignes très élogieuses, dues à la plume de M. le commandant Gay, ancien interné français à Bulle, que le *Sémaphore de Marseille* a publiées à l'adresse de la population bulloise et du Corps de Musique de la Ville, y ont contribué pour une part. Et nous en sommes fiers.

Et, ce soir, nos musiciens nous reviendront, emportant le meilleur souvenir de l'accueil reçu et de toutes les sympathies qu'ils auront trouvées parmi cette population française qui, en somme, est d'une race supérieure. Les faits de la dernière guerre l'ont du reste prouvé.

Le « Pro Lemano » et les journalistes suisses.

— Récemment, des journalistes belges et scandinaves étaient conviés à visiter notre pays. Il y a deux ans, la même faveur était faite à des représentants de la presse américaine.

L'Association *Pro Lemano*, qui défend les intérêts touristiques, commerciaux et économiques de la Suisse romande, a estimé qu'il est juste et logique d'inviter aussi, à une tournée semblable, les journalistes suisses, qui, l'année durant, sont appelés à parler de nos sites, à en vanter les beautés. C'est pourquoi elle vient d'organiser, à leur intention, une excursion dans nos principales stations climatiques de la Suisse romande. Les participants seront au nombre d'une trentaine, soit une dizaine de rédacteurs de grands journaux de la Suisse alémanique, une dizaine de rédacteurs romands et MM. les directeurs des bureaux de renseignements de Berne, Lucerne, Coire, St-Gall, Zurich, Bâle, Neuchâtel, Genève, Fribourg, etc.

La tournée qui commencera le 25 juin durera une semaine et comprendra, après une première réunion à Lausanne, la visite de Vevey-Les-Pleïades, Chamby, Les Avants, la Gruyère, Château-d'Ex, Gstaad, Col du Pillon, les Diablerets, Aigle, Monthey-Champéry, Vermala, Zermatt et le Gornergrat.

Ces messieurs passeront lundi prochain, 27 juin, en Gruyère, où ils ne feront qu'une tournée de quelques heures. De Chamby ils arriveront par Montbovon en train. Puis, en route, ils feront une petite visite à la pittoresque ville de Gruyères, d'où les autobus C. E. G., mis gracieusement à leur disposition, les transporteront ensuite à Charmey. De là il y aura retour par Broc, où un banquet sera offert à l'Hôtel de Ville par la Société des cafetiers et restaurateurs de la Gruyère.

Quittant ensuite la cité industrielle, nos hôtes passeront par Botterens, Villarvolard, Corbières et feront une petite halte au Caratorium d'Humilimont qu'ils visiteront très succinctement. Et, de là, ces messieurs arriveront à Bulle où ils ne feront en notre petite ville qu'un arrêt de quelques minutes, le train de 15 h. 54 devant les amener à Château-d'Ex. Le soir, un banquet leur sera offert au Grand Hôtel.

Un petit comité gruyérien s'est déjà constitué pour recevoir et accompagner ces messieurs les journalistes dans notre contrée. Nous sommes d'ores et déjà certains qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour leur rendre très agréable ce petit passage chez nous. Si nos hôtes n'y trouveront pas le confort des grandes stations climatiques, ils y rencontreront du moins la cordialité de la population.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La viande.

Dans sa séance de vendredi après midi, le Conseil fédéral s'est occupé des prix de la viande. Il a constaté que des abus subsistent sur le marché de la viande, car, par exemple, le porc vif coûte 2 fr. 60 le kilo, alors que le prix de détail est de 6 fr. Le Conseil fédéral a décidé de prendre les mesures nécessaires contre ces spéculations.

Le prix des pâtes.

L'arrêté fédéral aux termes duquel la réduction attendue pour le 1^{er} juillet sur le prix du pain ne pourra avoir lieu à cette date trouve également application en ce qui concerne les pâtes alimentaires : en effet, l'Office fédéral de l'alimentation n'est pas en mesure, pour le moment, d'opérer une réduction sur le prix du blé dur employé dans l'industrie des pâtes alimentaires. Il n'y a, par conséquent, pas lieu d'envisager une modification à très bref délai des prix de ces pâtes.



Madame Marie PEYRAUD-GREMAUD, à Bulle ;
Révérende Sœur Marie-Augusta GREMAUD, du Monastère de la Maigrange, à Fribourg,

ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

MONSIEUR

Léopold PEYRAUD

Juge au Tribunal

leur cher époux et beau frère, survenu le 18 juin 1921, muni de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement a eu lieu, à Bulle, ce matin à 9 1/2 heures.

Priez pour lui !

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame SCHAERER MARTI et leurs enfants, à Bulle, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de la mort de leur cher petit

ARNOLD

ont lundi pro-
ère, où ils ne
de quelques
arriveront par
is, en route,
site à la pitto-
s, d'où les au-
acieusement à
ransporteront
e là il y aura
banquet sera
par la Société
rateurs de la

é industrielle,
ar Botterens,
et feront une
nm d'Humili-
rès succincte-
sieurs arrive-
ront en notre
t de quelques
h. 54 devant
au-d'EX. Le
sera offert au

rien s'est déjà
et accompa-
s journalistes
ous sommes
qu'il fera tout
oir pour leur
petit passage
s n'y trouve-
grandes sta-
y rencontre-
alité de la po-

OMIQUE

e.
endredi après
s'est occupé
Il a constaté
sur le marché
emple, le pore
alors que le
r. Le Conseil
dre les mesu-
spéculations.

pâtes.
ermes duquel
ur le 1^{er} juillet
pourra avoir
également ap-
erne les pâtes
Office fédéral
pas en mesure,
er une réduc-
dur employé
s alimentaires.
pas lieu d'en-
n à très bref
tes.

UD-GREMAUD,

Augusta GRE-
la Maigrauge, à

part à leurs pa-
s du décès de

YRAUD

nnal
re, survenu le 18.
es secours de la
ieu, à Bulle, ce

de faire-part.

HAERER MAR-
remercient bien
rsonnes qui leur
athie à l'occasion
it

D

La dernière Création Tobler



Le délicieux chocolat fondant
Remarquez la forme spéciale

Cinéma Lux
Dimanche 26 juil.
Le messager de la mort.
Grand succès au
LUMEN de Lausanne

A vendre un bon vélo
pour homme, chez **Fernand Euguard**, rue de la Condémine, Bulle.

Travaux d'impression en tous genres
Imprimerie **Glasson Frères**

Société pour l'utilisation des fruits à MORAT



Nous livrons du cidre pur jus de pommes et poires en fûts prêts de :

50 - 130 litres à **35 cts** le litre,
150 - 500 litres à **84 cts** le litre.
Qualité excellente. — Diplômes 1^{re} classe.

Cidrerie de Morat.

Dimanche 26 juin, dès 2 h. après midi

BROC GRANDE KERMESSE

organisée par la **Société de Gymnastique de Broc.**
Nombreux et nouveaux jeux.

AUTOMOBILES OVERLAND

Voiture américaine très appréciée des connaisseurs. Puissante, souple, silencieuse, économique et simple. Livrable de suite avec carrosserie au choix.

Prix : Fr. 8,500.—
Aucune autre voiture équivalente à ce prix.
Pour essais démonstratif et comparatif s'adresser au **Téléphone 78**

Garage GREMAUD & Fils, BULLE

Aussi vendeurs d'autres voitures et camions ou camionnettes neufs et usagés aux prix les plus avantageux. Excellentes occasions.
Conseils et expertises. Leçons de conduite et d'entretien aux acheteurs.

Atelier de réparations.
Revisions soignées et transformations. Spécialiste pour la partie électrique. Travail prompt et consciencieux.
Stock MICHELIN. Eclairage **AGA.** Roulements **S. R. O.**
HUILLE, BENZINE et tous accessoires.
Maison fondée en 1897.
Installation spéciale et personnel expérimenté.

LOUIS GENOUD, voiturier, BULLE

Voitures pour noces, baptême, promenades, transports de sociétés. — Voitures à disposition de MM. les Voyageurs.

— **DÉMÉNAGEMENTS** —
Téléphone 168. **Prix modérés.**

CABINET DENTAIRE H. DOUSSE
Chirurgien-dentiste
— **BULLE** —
reçoit de 9 à 12 heures et de 2 à 5 heures.
A Châtel St Denis, le lundi, reçoit de 10 à 12 heures et de 2 à 5 heures.

Cidre (vin de fruits)

de très bonne qualité, clair et en fûts prêts, est offert à des prix modérés par la cidrerie de la **Société pour l'utilisation des fruits, à GUIN.**
Demandez le prix-courant.

Fumez le 7bleu Oppliger

BUREAU D'AFFAIRES C. DUVANEL, à BULLE

Affaires immobilières. — Gérances d'immeubles et de fortunes. — Renseignements. Recouvrements. — Encaissements.
— **CONDITIONS AVANTAGEUSES** —

SOUMISSION

La Paroisse de **ROTTERENS** met en soumission les **travaux de ferblanterie** suivants :

- 1^o Vernissage des arêtes de la flèche de l'église;
- 2^o Remises en état et vernissage des cheneaux de l'église et de la cure.

Pour renseignements, s'adresser à **M. Gillard Félixien**, président de paroisse, auprès duquel les soumissions doivent être déposées jusqu'au **jeudi 30 juin** courant, à 6 h. du soir.
Botterens, le 19 juin 1921.
Par ordre : **Le Secrétaire.**

ON DEMANDE une jeune fille

de 18 à 20 ans, propre et honnête, pour aider aux travaux du ménage.
S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle, sous P 2081 B.**

On a perdu bague or

avec pierres violettes. Prière de la rapporter au **Bureau de Ville**, contre récompense.

Ce n'est pas un miracle

mais un fait véritable que le **Congo**, crème de chaussures, donne aux chaussures un brillant sans pareil, grâce aux matières premières dont il est composé. C'est un produit inégalable.

Travaux en soumission

La Ville de **Bulle** ouvre un concours pour l'exécution dans ses forêts :

1. de 6 lots de creusage de fossés;
2. de 1 lot de curage de fossés;
3. de 1 lot d'éclaircies.

Rendez-vous des amateurs **samedi 25 crt., à 9 h., à la Case d'Inson** et remise des soumissions au bureau communal jusqu'à **lundi 27 crt., à 6 heures.**
Secrétariat communal.

EAU MINÉRALE MONTREUX ALCALINE

Gazeuse ou non gazeuse.
Facilite la digestion
Combat la constipation
Eau de table par excellence
Dépositaire : **M. Alfred LUTHY**, représentant de la maison **Petitlat, BULLE.**

A VENDRE une bonne jument

de 4 ans, à choix sur deux.
S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P. 2208 B.**

On demande un apprenti ou aide fromager

fort et robuste.
S'adresser à **Ernest Bosson, laitier, à Villarvolard.**

Emprunt 6 % de Fr. 15,000,000.-- de 1921 des Entreprises Electriques Fribourgeoises, à Fribourg.

(Avec garantie de l'Etat.)

Remboursable le 30 juin 1931.

(Autorisé par décret du Grand Conseil du Canton de Fribourg du 11 mai 1921.)

Capital de dotation : Fr. 20,000,000.— entièrement versés.

Le canton de Fribourg garantit tous les engagements des Entreprises Electriques Fribourgeoises.

Extrait du prospectus :

Le but de l'emprunt est de rembourser la Banque de l'Etat de Fribourg des avances qu'elle a faites aux Entreprises Electriques Fribourgeoises pour les frais occasionnés par les travaux d'accumulation de la Jagne, à Broc. Le solde sera réservé pour couvrir les dépenses nécessitées par leur développement futur.

Le développement des Entreprises Electriques Fribourgeoises poursuit sa marche régulière et constante. La création de l'accumulation de la Jagne fournissant un supplément d'énergie de 24.000 HP. permettra, dès cette année, de se passer de l'appoint d'énergie acheté pendant la période des basses eaux aux entreprises voisines et de l'usine à vapeur, et de satisfaire aux nouvelles demandes d'énergie électrique.

La puissance installée des usines hydrauliques, y compris l'usine de Broc, est de 51,000 HP.; celle de l'usine à vapeur de réserve de 5,000 HP.

Le nombre des abonnés à fin 1920 s'élève à 32,039, contre 23,195 en 1916.

Fribourg, le 15 juin 1921.

Entreprises Electriques Fribourgeoises.

Le Président du Conseil d'administration : V. Buchs.

Le Directeur : V. Ryncki, Ing.

De cet Emprunt 6 % de Fr. 15,000,000.— des Entreprises Electriques Fribourgeoises, un montant de Fr. 5,000,000 a déjà été placé. Le solde de Fr. 10,000,000.— est offert en souscription publique aux conditions suivantes :

1. Les souscriptions seront reçues du 17 juin au 24 juin 1921.

2. Le prix de souscription est de

99 %.

3. Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à l'épuisement du montant disponible; la souscription pourra éventuellement être close avant le 24 juin.

4. Les titres attribués pourront être libérés à partir du 25 juin au 31 août au plus tard; les intérêts de 6 % l'an prorata seront déduits, en cas de libération, avant le 30 juin 1921 et ajoutés en cas de libération après cette date.

5. Les souscripteurs recevront contre leur versement de libération des Bons de livraison qui seront échangés dans le plus bref délai possible contre les titres définitifs.

Fribourg, le 15 juin 1921.

Banque de l'Etat de Fribourg.

L. DAGUET.

B. ERNE.

Les demandes seront reçues sans frais par les Banques, Banquiers et Caisses d'Epargne, où le prospectus est à la disposition des souscripteurs.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie — GENEVE

(Fondée en 1872)

Sous le contrôle du Bureau Fédéral des Assurances à Berne.

ASSURANCES SUR LA VIE.

Mixtes avec ou sans clause d'invalidité.

Vie entière, à primes viagères ou temporaires.

Vu la situation florissante de la Société, les dividendes répartis aux assurés sous forme de diminution des primes à payer subsisteront dans leur intégralité pour les années 1921 et 1922. Par suite de la répartition ordinaire de bénéfices à laquelle s'est ajoutée, en 1917, la répartition supplémentaire, les contractants obtiendront les assurances meilleur marché qu'avant la guerre et participeront ainsi à l'augmentation du taux de l'intérêt.

En 1920, la Compagnie a conclu 4168 contrats assurant pour 34,5 millions de capitaux en cas de décès.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jos. Genoud, agent général, Chatel St-Denis, Tél. 12.

Oscar Wintach, agent principal, à Fribourg; Pierre Doussé au Mourét;

Jos. Dénervand, à Romont.

M. V. Karcher, Inspecteur pour la Suisse romande, 7, rue de l'Université, Genève.

A terme fixe et dotales pour la constitution d'un capital en faveur d'enfants, etc., etc.

Rentes immédiates et différées, etc.

La Compagnie a mis en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 1921, de nouvelles conditions générales qui sont les plus libérales connues; police mondiale, couverture du risque d'aviation dès le début et du risque de suicide après un an. La Compagnie a évalué tout son actif (titres et hypothèques) aux cours et changes de décembre 1920, ses immeubles sont passés au bilan pour leur prix d'achat; elle dispose de 122 fr. suisses pour chaque 100 fr. de valeur actuelle de ses engagements.

Banque de Commerce et de Valeurs à lots

Société anonyme au capital de Fr. 1,000,000.—

GENÈVE, rue du Mont-Blanc

Opérations de banque en général.

Achat et vente d'Obligations à lots

au comptant et en compte-courant.

Service de vérifications, Encaissements, Publication des Listes de Tirages des obligations à lots suisses et étrangères par les *Nouvelles Financières* paraissant mensuellement, Abt. 4 fr. par an.

VINS blancs et rouges

de toutes qualités et prix.

Vins fins. -- Fortifiants. -- Liqueurs.

Fûts à disposition.

Se recommande.

Juan Moreno, Bulle

(à côté de l'Hôtel de l'Ecu).

TOBIE BEC, BULLE

Pour fin de saison, nous faisons

15 % de rabais

sur tous nos CHAPEAUX DE PAILLE.

Boucherie-Charcuterie

E. LEUPIN, VEVEY

expédie franco contre remboursement, excellentes

SAUCISSES MÉLANGÉES

au plus bas prix du jour et recommande pour excursions et pique-niques sa spécialité de

SAUCISSES au FOIE GRAS

(Seul fabricant en Suisse)

Vin de pommes

de 1^{re} qualité

garanti pur, pour la plus grande partie provenant de déchets de pommes de tables saines, livré en fûts d'env. 600 lit. à 28 cts., brut pr. net. Les fûts sont comptés comme marchand. et restent la propriété de l'acheteur.

Widmer & Wüest, commerce de fruits, Sursee.